

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2010034

Signataire : BC/SL

OBJET PERSONNEL COMMUNAL: renouvellement d'un contrat d'un chirurgien dentiste au Centre Municipal de Santé pour une durée de 3 ans

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84 -53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 4,

Vu le décret n°88 – 145 du 15 février 1988, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 1977, créant des emplois de médecins,

Vu la déclaration de vacances de poste au CIGPC - 20106 096 02947 effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France exécutoire le 16 septembre 2010.

Considérant la nature des fonctions spécifiques de chirurgien dentiste au centre municipal de santé et la nécessité de recruter un médecin disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le maire à renouveler le contrat dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, d'un chirurgien dentiste à compter du 1^{er} décembre 2010.

AUTORISE : en conséquence monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de ce médecin non titulaire sera calculée sur la base de 64.62 € (vacation de 2 heures)

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours : 64131.511 (602.64131.511)

Pour le Maire

L'adjoint délégué